

Appels à projets

N'hésitez pas à contacter l'Inter AFOCG pour discuter de ces appels à projet

<http://www.vivea.fr/sites/internet/pages/OrganismeFormation/appelsproposition.aspx>

- 1 appel à intention pour accompagner les agriculteurs fragilisés en Midi-Pyrénées

Les comités VIVEA de la région souhaitent que la formation soit positionnée comme un moyen d'accompagnement pour anticiper les situations de fragilisation ou accompagner les agriculteurs fragilisés.
Date limite de dépôt : 10 mars

- 2 appels à propositions pour encourager la mise en place de formations aux ressources humaines et à l'organisation du travail en Aquitaine et en Midi-Pyrénées

Les comités régionaux VIVEA d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées ont réalisé un travail important de diagnostic des besoins en compétences de leurs contributeurs. Lors d'un travail de diagnostic des besoins en compétences de leurs contributeurs, les problématiques de l'emploi, de l'organisation du travail et des ressources humaines sont apparues comme prioritaires.
Date limite de dépôt : 10 mars en Aquitaine ; 12 juin en Midi-Pyrénées.

- 1 appel d'offres FEADER en Rhône-Alpes (le FEADER remplace le FEOGA dans le cadre de la nouvelle programmation européenne 2007-2013 et est entièrement régionalisé).

Agenda

Assemblée Générale de l'Inter AFOCG :
Jeudi 27 et vendredi 28 mars 2008

Formation d'AF à Bordeaux :
Jeudi 19 et vendredi 20 juin 2008

Journées Gestion en Gironde :
Mardi 28 et mercredi 29 octobre 2008

Communication

Isabelle a terminé son contrat à l'Inter AFOCG le 7 février 2008. Le conseil d'administration ne souhaitant pas embaucher de secrétaire pour l'instant, nous prions toutes les Afocg de tenir leurs engagements vis-à-vis de l'InterAfocg dans les délais (logistique pour l'AG 2008, justificatifs pour les relevés de compte...). Merci !

Repéré pour vous

- Guide de l'Installation Agricole dans l'Hérault : consultable sur internet, il s'adresse à tous les porteurs de projets agricoles et permet d'accéder facilement à des informations pratiques. Il présente les structures proposant un accompagnement du projet agricole, des informations juridiques et techniques et des ressources par filière. www.agriherault.org/guide/index.html

- Portail national de l'installation en milieu rural
<http://www.installation-campagne.fr/>

- Guide juridique et fiscal du tourisme rural, F. Varennes, 2007

- Plate-forme sur les ressources et outils collaboratifs (pour fonctionner en réseau)
Depuis 2003, 5 associations dont "Tela Botanica", les "Ecologistes de l'Euzière" et "Ecole et Nature" mutualisent, réalisent des logiciels libres et organisent des formations sur les outils informatiques pour fonctionner en réseau. <http://outils-reseaux.org/index.php>

- Le réseau dans la presse nationale
Apprendre à travailler en collectif, TransRural Initiatives n°349, janvier 2008
Travail & Trouvailles, Travaux & Innovations n° 144, janvier 2008

L'ECHO DU RESEAU

Le journal du réseau des AFOCG (édité par l'inter AFOCG)

N°7, Février 2008

SOMMAIRE

page 1 - Journées Gestion 2007
Publication

page 2 - Installation
Projets hors réseau
Circulaires

page 3 - DOSSIER :
Bilan de santé de la PAC

page 4 - Agenda
Appels à projets VIVEA
Communication
Repéré pour vous

Les Journées Gestion organisées à Paris les 3 et 4 décembre 2007 ont accueilli 62 personnes (30 agriculteurs, 22 animateurs-formateurs et 10 invités extérieurs) autour de 4 thèmes principaux :

- la gestion et l'organisation du travail
- la transmission et l'installation
- la commercialisation
- la durabilité (avec le réseau INPACT)

Les administrateurs de l'Inter AFOCG sont globalement satisfaits de ces journées, du fait de la bonne participation des agriculteurs et de la qualité des témoignages et des intervenants extérieurs. En revanche, ils constatent l'absence d'institutionnels et de certaines Afocg et rappellent que le temps de témoignage des agriculteurs doit être privilégié pour que les binômes producteur - AF soient efficaces.

Ces journées sont l'occasion de faire le point sur des thématiques où les Afocg innent depuis de nombreuses années (comme l'installation) et où les compétences, l'expérience et les outils développés dans le réseau peuvent être mis en avant auprès de nos partenaires.

Les deux journées ont été très denses et cela fait beaucoup d'information à « digérer » (compte-rendu et supports informatiques disponibles sur le porte-document)... jusqu'à la prochaine rencontre qui aura lieu à Bordeaux en octobre.

A suivre

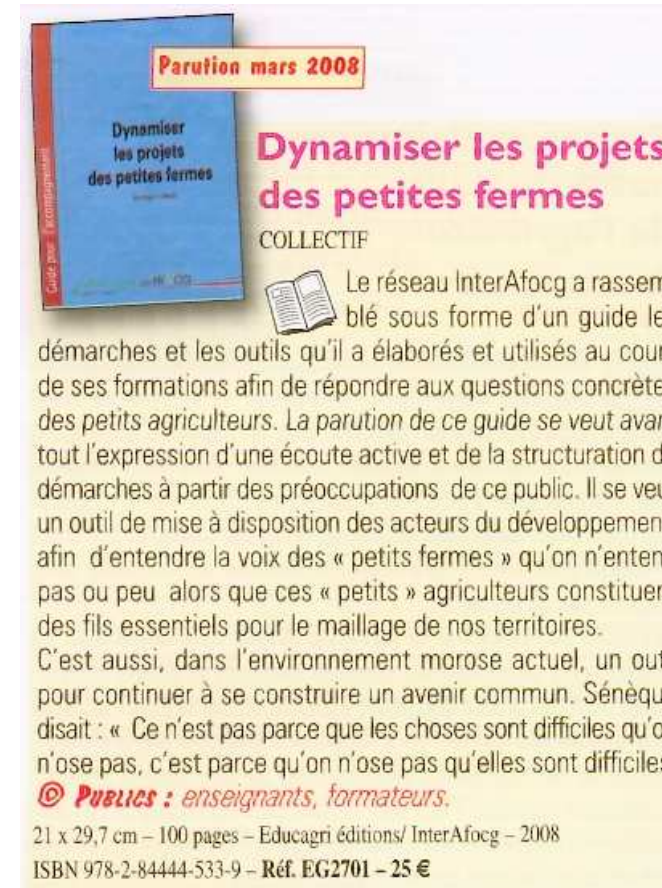
Formation animateurs-formateurs :

Les 3 groupes constitués lors de la formation Reconnaissance des Acquis par l'Expérience continuent leur travail sur la démarche VAE, la visibilité-communication et le référentiel métier (dernière journée prévue en juin).

Création de 3 nouveaux groupes en 2008 :

- formation en gestion
- animation/ accompagnement
- ingénierie de formation

ZOOM SUR... le 4e guide pour l'accompagnement « Dynamiser les projets des petites fermes » en cours d'impression et qui sera disponible le mois prochain



Bilan de santé de la PAC : communication de la Commission Européenne

Séminaire « quelle politique agricole pour les agricultures durables ? »

Le réseau IN.P.A.C.T.1 a organisé les 18 et 19 décembre 2007 un séminaire sur la Politique Agricole Commune. Les objectifs de cette rencontre étaient d'échanger et de se former sur le bilan de santé de la PAC et sur les actions menées dans chaque réseau. Daniel Fillon et Joël Durand, administrateurs de l'Inter AFOCG ont participé aux ateliers en représentant le réseau. L'Afocg du Pays-Basque a fait une intervention sur les actions menées avec les adhérents : information sur l'évolution de la PAC depuis 1993 ; accompagnement des agriculteurs sur le positionnement et la déclaration concernant les aides ; prise en compte de la conditionnalité grâce à un auto-diagnostic ; réflexion sur l'habilitation.

Pourquoi un « bilan de santé » ?

La Commission européenne a dévoilé en novembre 2007 le bilan de santé, projet visant à « rationaliser la politique agricole commune de l'Union européenne et à en poursuivre la modernisation ». L'objectif est d'améliorer le fonctionnement de la PAC sur la base de l'expérience acquise depuis 2003 et de l'adapter en fonction des nouveaux défis et possibilités qui se présentent en 2007 dans une Union européenne à 27 États membres. Les 3 grandes questions sont :

1. comment rendre le système d'aides directes plus efficace et plus simple ?
2. comment assurer, dans le contexte mondial actuel, l'adéquation d'instruments de soutien du marché conçus à l'origine pour une Communauté de six États membres ?
3. comment relever les défis qui se font jour, tels que le changement climatique, les biocarburants, la gestion de l'eau et la préservation de la biodiversité ?

Les propositions de la Commission Européenne faites en novembre 2007

1. Rendre le régime de paiements directs plus simple et plus efficace

- abandonner les paiements calculés sur la base des rendements historiques au profit d'un système fondé sur un taux plus uniforme ;
- augmenter le taux de découplage dans les pays qui ont choisi de maintenir un lien entre production et soutien public (tout en sachant que des aides couplées peuvent encore avoir un rôle à jouer dans des régions où la production est modeste mais revêt une importance particulière sur les plans économique et environnemental) ;
- pour les grosses exploitations, réduire progressivement le niveau de soutien lorsque le total des aides dépasse un niveau déterminé
- augmenter la superficie minimale donnant droit au soutien de l'Union européenne
- revoir les normes de la conditionnalité

2. Aménager les instruments de soutien du marché

Les instruments de soutien du marché datant des origines de la PAC figureront également parmi nos priorités. Nous pensons que l'intervention, mécanisme d'achat public des excédents de production, doit retrouver sa finalité première, qui est de servir de filet de sécurité, en particulier compte tenu de la bonne tenue actuelle des prix du marché.

Les jachères obligatoires ont été introduites à la fin des années 80 afin de limiter la production, mais ce système est aujourd'hui obsolète. Si nous sommes fermement convaincus qu'il doit être supprimé, nous devons cependant trouver de nouveaux moyens pour en préserver les bénéfices environnementaux.

La disparition des quotas laitiers est déjà programmée pour 2015, mais il nous faut ménager au secteur des produits laitiers un atterrissage en douceur. Cela implique selon nous une augmentation progressive des quotas d'ici à cette date. Bien entendu, il convient également d'envisager des mesures en faveur des producteurs laitiers des régions de l'UE fortement tributaires de la production laitière, telles que les zones de montagne.

3. Relever de nouveaux défis

La PAC de 2007 se trouve face à de nouveaux défis : gérer les risques, lutter contre le changement climatique, assurer une gestion plus efficace des ressources en eau, tirer le meilleur parti des possibilités offertes par les bioénergies et préserver la biodiversité. Relever ces défis aura un coût et la meilleure manière de le faire réside dans la politique de développement rural. C'est pourquoi nous proposons d'augmenter le transfert d'une partie des paiements directs vers le budget consacré au développement rural de 5 % actuellement à 13 % d'ici 2013. Il faut également examiner si le régime d'aide aux cultures énergétiques est toujours nécessaire compte tenu des nouveaux éléments favorisant la production de biocarburants, comme les objectifs obligatoires en matière de bioénergies ou le niveau élevé des prix.

Présentation de quelques projets réalisés dans d'autres réseaux

Autonomie en protéines

La filière Comté a réalisé une étude sur l'alimentation du troupeau laitier et l'indépendance alimentaire avec l'INRA et les Syndicats de contrôle laitier. En effet, les filières franches comtoises AOC considèrent la recherche d'autonomie d'importance stratégique considérable car, avec l'émergence des OGM, elle contribue à rassurer les consommateurs sur les modes de production et à créer les conditions d'une alimentation des vaches non OGM. La présentation et les résultats technico-économiques de 5 exploitations (système extensif et intensif) sont disponibles sur le site : <http://www.comte.com/pages.php?idMenu=4&idSsMenu=0&idPage=38&langue=1&idSite=1>

Le travail en exploitation caprine laitière et fromagère

Projet CasDAR 2005-2007 dont les résultats sont disponibles sur le site de la FNEC (Fédération Nationale des Eleveurs Caprins) http://www.inst-elevage.asso.fr/html7/rubrique.php3?id_rubrique=151

3e colloque international des partenariats locaux et solidaires entre producteurs et consommateurs

26 au 30 janvier 2007, Aubagne avec le réseau URGENCI. Présence de Gabrielle qui a croisé des adhérents Afocg lors des témoignages de producteurs et de consommateurs de 14 pays et lors des ateliers (formation et installation de nouveaux producteurs, accès à la terre ou encore diffusion du concept AMAP...). <http://www.urgenci.net/>

Actualité réglementaire

PIDIL (Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales)

Circulaire du 16 janvier 2008 qui complète celle de 2007 sur la gestion du programme pour la période 2007-2013. <http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2008> (BO du 18 janvier)

Agrément dans les services à la personne

Document d'information pour les porteurs de projet http://www.pfca34.org/upload/Outils_reseau/DEPLIANT_SAP_280307.pdf

MAE territorialisées

Circulaire du 04 février 2008 qui définit les modalités d'utilisation des crédits d'animation pour l'agriculture biologique et les mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) au titre de l'année 2008. <http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2008> (BO du 8 février)

Nouveau dispositif d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs

Du nouveau sur ce thème, longuement évoqué lors des Journées Gestion et dans le courrier envoyé aux Afocg en janvier, avec l'annonce de la réforme du dispositif faite par Michel Barnier lors du Conseil national de l'installation le 7 février 2008.

Le nouveau dispositif, qui sera pleinement opérationnel début 2009, s'appuie sur deux mots clés : la logique de projet et la personnalisation du parcours.

Objectif : augmenter de 20 à 25% le nombre de jeunes agriculteurs pouvant bénéficier de DJA et de prêts bonifiés. Les candidats à l'obtention des aides devront présenter un « plan de professionnalisation personnalisé » (PPP), qui comprendra un niveau de formation minimal et qui prendra en compte leur expérience, par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). La liste des diplômes conférant la capacité professionnelle agricole va être revue et réactualisée, notamment pour attirer les urbains.

Le ministre a validé la généralisation sur tout le territoire des points d'info installation en « associant les compétences de tous les partenaires impliqués » sous l'autorité des CDOA, instance qui aura le dernier mot sur le projet d'installation du jeune. Côté accompagnement, la proposition du président des JA est que « les Adasea (...) pourraient être le cœur de ce plan en assurant la coordination et les Chambres d'agricultures seraient un appui certain pour déterminer les compétences des jeunes ».